

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 14 septembre 2018

**Président :** Monsieur Michel MARCHAND, Maire

**Secrétaire de séance :** Madame SEZILLE DES ESSARTS

**Présents :** Mrs : MARCHAND, GODEFROY, VEISSE, DE RE, LAMBERT, CHARTREL, DURAND, LEFEVRE, LECOMTE et POIRET

Mmes : SIMON, HERVAUX et SEZILLE DES ESSARTS

**Pouvoirs :** Mme FERNANDEZ-MOPIN à M. DE RE, Mme HARDIER-QUINT à Mme SIMON

Chaque membre du Conseil municipal ayant eu le procès-verbal du 8 juin 2018, Monsieur le Maire procède au vote. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **CONTRAT DE PRET**

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'investissement, il est opportun de recourir à un emprunt de 200 000 €. Quatre banques ont été contactées pour ce prêt d'une durée de 12 ans et proposent les taux suivants :

- La Banque Postale : 1.17 %
- Le Crédit Agricole : 1.18 %
- La Caisse d'Epargne : 1.52 %
- La Caisse des Dépôts : 2.05 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de la Banque Postale et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt.

### **CCPN : TRANSFERT DE COMPETENCE « Santé »**

Monsieur GODEFROY présente à l'Assemblée ce dossier. Il s'agit, suite à la pénurie de médecins sur le territoire de la Communauté de Communes, de créer un centre de santé intercommunal dans des locaux mis à disposition par la Ville de NOYON. Deux médecins salariés seront embauchés pour une ouverture prévue en fin d'année.

Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité (une abstention), approuve le transfert de la compétence « Santé » à la CCPN

### **CCPN : TRANSFERT DE COMPETENCE « Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau »**

Monsieur GODEFROY revient sur la loi NOTRE et la loi MAPTAM donnant compétence obligatoire aux EPCI en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 5 juillet 2018 portant sur le transfert de la compétence Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert à la CCPN de la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection des ressources en eau ».

### **MODIFICATIONS DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT TECHNIQUE ET D'UN AGENT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que suite aux travaux d'extension des locaux du groupe scolaire, le temps de travail de l'agent chargé de l'entretien n'est plus suffisant. Monsieur le Maire propose de passer son temps d'emploi hebdomadaire de 12 h à 13 h 60 à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 jusqu'au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette augmentation de temps d'emploi au 1<sup>er</sup> octobre.

Monsieur le Maire fait part du souhait de Madame Le Bars de diminuer son temps de travail de 35 h à 32 h hebdomadaires. Suite à la nouvelle organisation du secrétariat de maire, notamment la prise en charge des paies par le Centre de Gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de passer son temps d'emploi à 32 h par semaine à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

### **PLU EMPLACEMENTS RESERVES : Demandes de levée de réserve**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des demandes des propriétaires des emplacements réservés ER2 et ER 6 mettant en demeure la Commune d'acquérir leurs terrains.

En considération des projets de la Commune en matière d'urbanisme pour l'emplacement réservé ER 6 et de voirie pour l'emplacement réserve ER 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'inopportunité de ces deux emplacements réservés et de ne pas répondre favorablement aux obligations faites à la Commune d'acheter ces terrains.

### **PROJET LOCAL TECHNIQUE : Négociations, acquisition et échange de terrains**

Monsieur le Maire revient sur le projet d'achat d'un local technique destiné aux matériels de la Commune (tracteur, camion, épaveuse, tondeuse, illuminations de Noël...). Monsieur le Maire a engagé des négociations avec les propriétaires du bâtiment et avec les propriétaires d'un terrain permettant de créer un accès à ce bâtiment.

Après avoir pris connaissance des propositions des professionnels de l'immobilier et du géomètre et après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- L'acquisition d'un bâtiment cadastré section B 1368 pour partie (division à prévoir), appartenant à Monsieur et Madame Thierry TOP au prix de 150 000 € net vendeur. Les frais de division et de bornage seront pris en charge par la Commune
- D'échanger une partie de la parcelle B 32 appartenant à la Commune avec une partie de la parcelle B 1369 appartenant à Monsieur et Madame Jean-Marie DECRETON. Les frais de division et de bornage seront partagés pour moitié entre la Commune et Monsieur et Madame DECRETON.

Et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents afférents à ces dossiers.

### **DECISIONS MODIFICATIVES DE CREDITS**

A la demande du Trésorier, le Conseil Municipal est invité à prendre une décision modificative corrigeant l'imputation des travaux sur le réseau électrique qui concerne l'article 21534 et non le compte 2151. Le Conseil Municipal accepte de passer ces écritures d'ordre budgétaire.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les éléments de l'exécution budgétaire en section investissement et propose à l'Assemblée, à l'intérieur de cette section, les virements de crédits nécessaires pour la réalisation des programmes en cours tels que l'aménagement du groupe scolaire, la sécurisation de la place et la réhabilitation du bâtiment de mairie.

### **ATTRIBUTION DU PRIX DE POMMERY**

Le tirage au sort du Prix de Pommery le 14 juillet 2018 a désigné Mylène VELEX. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui verser les 45 € prévus au Budget Primitif 2018.

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : HAUTS DE GAMME**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le samedi 1<sup>er</sup> septembre pour la cérémonie commémorative du centenaire 14/18, en hommage aux Zouaves et aux tirailleurs comoriens, l'Association « Les Hauts de Gamme » de VARESNES a contribué à la réussite de cette manifestation par la qualité de la prestation des musiciens.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de leur octroyer une subvention de 100 €.

## **RAPPORT D'ACTIVITES DU SE 60**

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'activités 2017 du SE 60. Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

### **POINT SUR LES TRAVAUX**

- Le Conseil Municipal débat sur le plan de réaménagement de la place de la Mairie avec le positionnement des potelets et des grilles. Un rajout jusqu'à la ruelle des Ecoles, afin de sécuriser le passage piétons avec les enfants serait à envisager
- La réception des travaux d'aménagement de l'école primaire a eu lieu le 5 septembre.
- Les travaux d'implantation de l'antenne relais FREE démarreront en octobre.
- Le passage de la Fibre sera effectif en 2019 sur CUTS

### **RAPPORTEURS DE COMMISSIONS**

#### **FETES ET CEREMONIES :**

Le repas du 14 juillet a rassemblé 125 convives, une belle réussite mais peu de personnes pour les préparatifs.

Le 1<sup>er</sup> septembre, le feu d'artifice dans les jardins de la Maison de retraite était de qualité mais le pot de l'amitié servi n'a pas accueilli beaucoup de monde.

Le voyage annuel du CCAS est prévu le 29 septembre : Visite du Stade de France et croisière sur la Seine.

Le dimanche 7 octobre aura lieu le repas offert, par le CCAS, aux aînés de CUTS avec une animation Cabaret.

Une réunion proposant des ateliers créatifs pour le marché de l'Avent est fixée le 26 septembre.

#### **COMMUNICATION :**

Du retard pour le site Internet avec l'ADICO. Le compte Facebook de la Commune est bloqué, un problème d'identifiant apparemment.

### **AFFAIRES DIVERSES**

- Suite au nouveau sens de priorité installé à la Pommeraye, il a été constaté que de nombreux automobilistes, de la rue de la Pommeraye, ne respectaient pas les stops mis en place.
- Les travaux de remise en état de la chaussée ont été réalisés à la Vallée.
- L'entretien des devantures de maisons est un problème récurrent depuis l'arrêt du traitement par les désherbants chimiques, malgré le rappel d'informations donné sur le flash municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 35.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
Michel MARCHAND